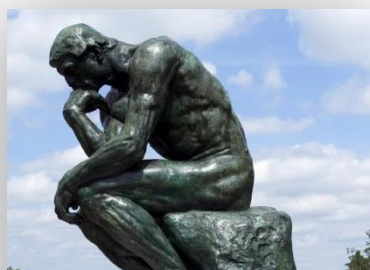


Et si on prenait le temps de réfléchir !



De nos jours, la gestion colombophile n'est pas une sinécure. Tant gérer des positions individualistes pour forger un consensus général incarne une mission de tous les dangers. Surtout en période de récession comme c'est présentement le cas. Retour sur les assemblées générales 2019 des deux Entités Provinciales Réunies francophones.



Un préambule nécessaire. Par définition, l'assemblée générale réunit tous les membres de droit et effectifs présents ou représentés. Ils prennent des décisions concernant tous les points inscrits à l'ordre du jour de la convocation du conseil d'administration. L'assemblée générale est l'instance supérieure de l'ASBL qui va déterminer et approuver la ligne politique de l'association qui sera mise en œuvre par les administrateurs. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnu par la loi ou précisés dans les statuts.

Ce libellé doit évidemment être adapté à la colombophilie. En tout premier lieu, pour chaque Entité Provinciale Réunie francophone, il serait laborieux et impossible de réunir, en un seul et même lieu, tous les amateurs qui sont dès lors représentés par des membres mandatés de leurs sociétés respectives qu'ils ont en toute logique élus (président, secrétaire...). Un quorum est fixé par le comité dirigeant (l'équivalent du conseil d'administration). Ainsi, cet hiver, deux personnes ont été autorisées à assister au débat de Nivelles, une seule par contre à parler au nom de la société.

Précédemment à Andenne, la même règle fut en principe d'actualité. Avec parfois quelques

« entorses » quand aucun filtrage à l'entrée n'est

organisé. Concrètement, les membres du colloque arrêtent la politique sportive de la campagne à venir certes ébauchée en amont et qui sera mise définitivement sur les rails par le comité provincial. Chaque EPR n'est pas, à titre individuel, une asbl à proprement parler, mais adhère par contre aux asbl que sont la RFCB et l'AWC.

Au terme de cette longue introduction, comment comprendre et surtout justifier l'absence de sociétés qui, délibérément, donnent ainsi à autrui un blanc-seing, en d'autres termes une signature apposée à l'avance sur un document en blanc ? « *L'absence est l'image de la mort* » a un jour cité un ancien avocat et poète français du 19^{ème} siècle.



Comment interpréter le simple fait que des dirigeants décident de ne pas représenter leurs membres. Un éventuel « *cela ne servira à rien* » pensé les amène à endosser des responsabilités. Enfin, comment par la suite comprendre leurs critiques lorsqu'ils ont laissé passer l'opportunité de devenir acteurs du cadre décisionnel.

Divergences et similitudes. Le 28 novembre dernier, les représentants des sociétés de l'EPR Liège-Namur-Luxembourg ont tenu à Andenne leur assemblée générale annuelle statutaire obligatoire (statuts de la RFCB). Neuf jours plus tard, en l'occurrence le 7 décembre, leurs collègues de l'EPR Hainaut-Brabant wallon les ont imités à Nivelles. Désormais, avec le recul garanti par le temps, est-il possible, dans un esprit constructif, de percevoir une analogie, une ressemblance par association d'idées entre les deux colloques s'épanchant sur des régions totalement différentes ?



« Coulon Futé » a tenté de relever le défi en se remémorant les deux déroulements pour rechercher, aborder et analyser différents thèmes de similitude ou de divergence. La liste est loin d'être exhaustive. En effectuant cette démarche, il n'a nullement la prétention de se présenter en un quelconque moralisateur ou donneur de leçon. Il souhaite avant tout poursuivre sa philosophie rédactionnelle au service de la colombophile sans pour autant omettre de dénoncer d'éventuels travers ou dangers encourus.

1. **La presse... en vente ?** « *Charité bien ordonnée commence par soi-même* » ou, en d'autres termes, il faut penser à soi avant de s'occuper des autres. Les rangs de la presse n'étaient guère étoffés, tant à Andenne qu'à Nivelles, « Coulon Futé » constituait chaque fois l'exception.

La vitesse et le demi-fond, deux spécificités qui drainent pas mal de colonies, ne seraient donc pas médiatiquement rentables ni matière à investissement en partie francophone du pays ? Dommageable pour la base de la colombophilie ! Le temps nécessaire à préparer des ventes accaparerait-il tant de temps... ?



2. **Un sujet d'interrogation.** L'AWC dispose d'un chargé de communication à la fonction par la suite élargie, comme l'a un jour annoncé l'édition francophone du bulletin national, à la RFCB et non à la RFCB-KDBD comme souvent entendu ou lu. Ce dernier est-il aussi chargé de mission au niveau des EPR ? Dans l'affirmative, pourquoi était-il présent à Nivelles et non à Andenne ? Si non, à quel titre l'était-il à Nivelles ?



3. **Une nervosité ambiante.** Tant à Andenne qu'à Nivelles, des moments de tension ont été perçus avec quelques décharges d'adrénaline. Tout est cependant resté dans les limites de la décence. Cela ne signifierait-il pas que les profonds problèmes récurrents, remis au goût du jour chaque année,



Et si on prenait le temps de réfléchir !

méritent une approche totalement différente, plus rationnelle avec le recours systématique à des preuves concrètes pour « *étouffer dans l'œuf* » les réactions passionnelles qui empoisonnent généralement les recherches de solutions.

4. **Grogne attendue.** Les dirigeants des deux EPR ont été mis sur la sellette et principalement ceux du Hainaut-Brabant wallon. A Andenne, la « *fronde* » concernait principalement la province de Namur pour cause d'absence de réunion générale au niveau de ladite province. A Nivelles, les « *grondements* » émanaient aussi bien du Hainaut que du Brabant wallon comme l'ont attesté les cinq amendements déposés et refusés. Les atermoiements et tergiversations répétés les ont justifiés sans nul doute.
5. **Prise de conscience forcée.** S'ils en n'étaient pas conscients, les dirigeants n'ont pu que constater le climat tendu dans certaines régions. A eux et à personne d'autre, en prenant le recul nécessaire, d'en trouver les causes, d'analyser leur gestion et mode de communication, d'arrêter des attitudes solidaires pour avorter la diversité perçue dans leurs rangs. A eux également d'entrer en confiance dans leurs véritables habits de dirigeants en ne laissant pas des intrus prendre leur place pour des raisons très souvent éloignées de l'intérêt commun. A eux toujours de veiller à ne pas privilégier des avis de groupes acquis d'avance à une même thématique, non nécessairement représentatifs de la véritable situation de terrain. Le changement recherché au soir des dernières élections reste pour beaucoup un mirage pour cause de non aboutissement des promesses parfois populistes. Un retour de manivelle en quelque sorte ?
6. **Une ouverture démocratique perceptible.** Dans chaque EPR ne peut être passé sous silence un réel souci d'impliquer la base ailée qui ne répond pas toujours présente en pareille circonstance.

Ainsi, à Andenne, pour le Secteur 1 (Liège) ont été actés des changements relatifs à la procédure suivie concernant la rédaction de l'itinéraire et la tenue de la réunion préparatoire à des fins d'avorter des réactions stipulant que le président ne rapporte pas nécessairement les propos tenus en séance. Dès lors, chaque société avait été



représentée par son président accompagné de cinq amateurs au maximum. Un programme le plus complet possible avait été établi au niveau du Secteur, à charge par la suite à chaque société d'arrêter le sien en fonction de ses priorités, ses objectifs.

A Nivelles par contre, les dirigeants avaient, après quelques péripéties contradictoires, décidé de confier le chantier 2020 aux sociétés et groupements pouvant de la sorte s'exprimer en toute liberté, mais devant en contrepartie répercuter leurs décisions à



faire entériner par l'instance provinciale et par l'assemblée générale statutaire. Si des points n'ont pas pu être définitivement solutionnés, un sursis a alors été accordé aux sociétés pour se positionner.

7. **Rationalisation.** Un pas gigantesque, sujet de discussions épiques et passionnées ces derniers années, a été réalisé à Nivelles pour le Hainaut : sa partie occidentale relèvera, en demi-fond 2020, d'un même lâcher. Au décompte final, l'EPR Hainaut-Brabant wallon ne devrait recenser que quatre « ouvertures différentes » de paniers.
8. **De mêmes rengaines.** Chaque année à pareille époque, les mêmes intervenants développent les mêmes arguments, refusent des décisions n'abondant pas dans leur vue. Par strict entêtement ? Par manque d'analyse objective ? Que faire... ?
9. **Discrétion.** Tant à Andenne qu'à Nivelles, des mandataires n'ont pour ainsi dire pas pris la parole. Il est à espérer qu'ils s'expriment davantage en comités provinciaux.

10. **Un clin d'œil.** A Nivelles, les statistiques 2019 de « Coulon Futé » ont été épinglées au cœur d'une discussion reconnaissant ainsi le souci rédactionnel d'informer objectivement. Par la même occasion, il a été prouvé l'utilité argumentative de données « mathématiques ». Se mettre autour de la table pour discuter à partir d'arguments concrets irréfutables ne peut que déboucher sur un travail de réflexion positif. Concernant l'autre EPR, en voix off, un mandataire a exprimé, lors d'une discussion fortuite, son regret de ne pas pouvoir utiliser semblable document de travail.



11. **Discours différent.** Des informations divergent parfois. Que faut-il dès lors en penser ? Ainsi le mode de lâcher des Lorris programmés en 2020 par le Petit Club et Namur est annoncé à Andenne et Nivelles de manières différentes. Qui avait raison ?
12. **La stabilité recherchée.** A diverses reprises à Nivelles, la prudence a prévalu. Ainsi l'article stipulant que toutes les sociétés d'une même entente de vitesse joue obligatoirement le petit demi-fond ensemble a résisté à un amendement souhaité et défendu.

13. **Besoin d'informations.** Les taux de fréquentation de « Coulon Futé » suite aux comptes-rendus des assemblées générales d'Andenne et de Nivelles ont prouvé que les amateurs sont en recherche d'informations... ailleurs que sur les réseaux sociaux. Aux dirigeants de veiller à délivrer correctement, à l'aide d'un moyen officiel ou de référence, et ce au moment opportun, les renseignements concernant leur gestion. Les brûlots initiés par des tentatives de déstabilisation ne plomberaient pas l'ambiance, n'alimenteraient pas le discrédit. Informer pour construire et cimenter est un must.

